



Lyon, le 8 mars 2021

A l'attention de Monsieur Julien  
DENORMANDIE, Ministre de l'Agriculture  
et de l'Alimentation,

Courriel : [contact@miramap.org](mailto:contact@miramap.org)

Tél. : 04.81.91.60.51

**Objet** : Alerte et demande d'appui face à l'épuisement professionnel des paysans en AMAP en période de couvre-feu (suite au courrier daté du 8 janvier 2021 : référence CAB/2021D/1311-PB).

**Monsieur le Ministre,**

Le Miramap et la Confédération Paysanne s'associent pour tirer la sonnette d'alarme sur l'épuisement professionnel et le burn-out qui attendent les paysans en AMAP, pourtant insérés dans un modèle économique, social et environnemental identifié comme prioritaire par le gouvernement.

Lors de l'audition de la commission dérèglement climatique et résilience du 3 mars dernier, sur le sujet 'AMAP et couvre-feu', vous affirmiez le caractère essentiel des AMAP. Nous avons donc l'espoir d'être soutenus par le gouvernement, afin de trouver les solutions adéquates face aux conséquences du couvre feu.

Concrètement, même si les paysans utilisent leur dérogation pour motif de déplacement professionnel, les adhérents des AMAP ne peuvent se rendre dans les lieux de livraison qu'aux heures autorisées. Cette situation oblige les paysans à partir en début d'après-midi pour pouvoir livrer dans les temps. **Ces ajustements étaient déjà difficiles en janvier, ils seront impossibles de mars à octobre.** La saison maraîchère commence avec quasiment un mois d'avance cette année, et les mises bas chez les éleveurs laitiers sont en cours. Avec un tel métier, les journées de travail durent en moyenne 10h. Ces rythmes sont incompatibles avec l'organisation des livraisons avant le couvre-feu. Sans dérogations au couvre-feu pour les distributions en AMAP, les paysans seront dans l'obligation de travailler tous les jours de la semaine, sans jour de repos possible et ce, pendant 9 mois. **Cette situation est intenable dans la durée et met en péril le modèle.**

**Compte tenu de cette situation nous souhaiterions pouvoir vous rencontrer afin de trouver une solution, pour les AMAP, mais aussi pour l'ensemble des circuits de vente directe.** Ces activités de distribution alimentaire en AMAP et en vente directe pourraient être considérées comme une mission d'intérêt général.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre très haute considération.

**Élisabeth CARBONE**

Secrétaire générale du MIRAMAP

**Damien HOUEBINE**

Secrétaire National de la Confédération paysanne

